



Réf. Farde e-Assemblées : 2390391

N° OJ : 40**Projet d'Arrêté - Conseil du 20/09/2021****Objet : 21 Plan Topo : rue du Craetveld.- Plan de modification d'alignement.- Adoption provisoire.**

Le Conseil communal,

Vu l'Arrêté Royal du 3/07/1933 actuellement en vigueur mais jamais mis en œuvre pour la partie allant du coin de la rue du Craetveld avec val Maria jusqu'à la limite communale ;

Considérant que de ce fait les propriétés situées dans ce tronçon de la rue du Craetveld sont grevées par l'Arrêté Royal du 3/07/1933 ;

Vu la demande de permis d'urbanisme introduite auprès de la Région de Bruxelles-Capitale (réf. V907/2020) ayant pour objet la construction de logements sociaux pour la parcelle cadastrée 2b15 sise à l'angle de la rue du Craetveld et du val Maria ;

Considérant que l'implantation des bâtiments prévus est conforme à l'Arrêté Royal du 3/07/1933 mais que le projet prévoit l'aménagement de la partie comprise entre celui-ci et l'alignement de fait (bord de la voirie correspondant avec les limites cadastrales) ;

Considérant la volonté de faire correspondre l'alignement avec la situation de fait, la Section Plan propose de modifier l'ensemble de l'alignement du 3/07/1933 encore en vigueur pour cette partie de la rue du Craetveld ;

Considérant que la rue du Craetveld est limitrophe au territoire de ville de Vilvorde, une demande d'avis sera adressé à la ville de Vilvoorde après l'adoption provisoire du plan de modification d'alignement ;

Par conséquent, la section Plan a dressé le plan n° 7485 qui reprend en rouge l'alignement à décréter, en bleu l'alignement à supprimer, en noir l'alignement à maintenir.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article 1 : Adopter provisoirement le plan de modification d'alignement n° 7485.

Article 2 : Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins des formalités légales.

Annexes :

[Plan 7485 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

